

---

## **Bridgetown et sa garnison (Barbade) No 1376**

---

**Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie**  
Centre historique de Bridgetown et sa garnison

### **Lieu**

Saint-Michael, Barbade

### **Brève description**

Le centre historique de Bridgetown et sa garnison témoignent de plus de trois siècles de développement maritime qui permirent à Bridgetown d'être une grande cité portuaire et commerciale aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. La cité portuaire servit aussi d'entrepôt pour le mouvement des marchandises et des personnes réduites en esclavage qui y transitaient à destination des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. La garnison fut le quartier général dans les Caraïbes orientales de la marine britannique jusqu'en 1805 et de l'armée jusqu'en 1905.

### **Catégorie de bien**

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (janvier 2008), paragraphe 14, Annexe 3, une partie du bien est aussi une  *cité historique vivante*.

## **1 Identification**

### **Inclus dans la liste indicative**

7 octobre 2009

### **Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription**

Aucune

### **Antécédents**

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### **Consultations**

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur les fortifications et le patrimoine militaire, ainsi que d'autres experts de ce type de bien.

### **Littérature consultée (sélection)**

Alleyne, W., and Sheppard, J., *The Barbados Garrison and Its Buildings*, Londres, MacMillan Caribbean, 1990.

*American Fortifications and the World Heritage Convention*, World Heritage papers no. 19, UNESCO, Paris, 2005.

Fraser, H., et Hughes, R., *The Historic Houses of Barbados. Bridgetown*, Barbados National Trust, 1982; 3e édition, Wordsmith International, 2008.

Gosner, P., *Caribbean Georgian: The Great and Small Houses of the West Indies*, Washington DC: Three Continents Press, 1982.

Hartland, M., *A Concise and Illustrated Military History of Barbados*, Barbade, Miller Publishing Co., 2007.

« Urban Slavery in the British Caribbean », dans *Perspectives on Caribbean Regional Identity*, édité par Elizabeth Thomas-Hope, 39-56, Liverpool: Latin American Studies Centre, 1983.

### **Mission d'évaluation technique**

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 11 au 16 septembre 2010.

### **Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie**

Le 9 septembre 2010, l'État partie a fourni à l'ICOMOS un rapport intitulé : « *Le centre historique de Bridgetown et sa garnison : principaux développements, propositions, refus et sites envisageables 1995-2010* ». Ces informations ont été intégrées au présent rapport. Des informations complémentaires ont été reçues les 8 et 28 février 2011, comprenant des cartes révisées et un plan de gestion.

### **Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS**

10 mars 2011

## **2 Le bien**

### **Description**

Le centre historique de Bridgetown et sa garnison sont situés sur la côte sous-le-vent, au sud-ouest de l'île caribéenne de la Barbade. Le centre historique de Bridgetown occupe la partie nord de la baie de Carlisle, tandis que la garnison se trouve à deux kilomètres au sud. La ville et la garnison sont reliées par une bande étroite, aujourd'hui transformée en artère commerçante bordant la baie.

La ville historique de Bridgetown fut fondée par la Grande-Bretagne en 1628 dans le cadre de son empire commercial dans le Nouveau Monde. Elle se développa au XVIIe siècle, à l'instar d'autres avant-postes des Caraïbes et d'Amérique du Nord comme Kingston, Boston et New York. À la fin du XVIIIe siècle, un fort fut édifié à Bridgetown et une garnison y fut stationnée, reliés au vaste réseau de fortifications des Caraïbes destiné à protéger les intérêts économiques et politiques de l'empire. Pendant plus de 200 ans, Bridgetown fut le port par lequel transita le sucre provenant des plantations gagnées sur les forêts tropicales où travaillait la main-d'œuvre asservie amenée d'Afrique.

En tant que ville coloniale, le centre historique de Bridgetown est représentatif du développement urbain

des Caraïbes anglophones au XVIIe siècle. Bridgetown fut construite à l'image des villes anglaises médiévales, avec sa configuration de rues étroites et sinueuses et de ruelles, à la différence des villes coloniales des Caraïbes créées par les Espagnols (XVIe siècle), les Néerlandais ou les Français (XVIIe et XVIIIe siècles) selon un plan en damier.

La garnison cessa d'être utilisée à des fins militaires lorsque les Britanniques se retirèrent en 1905-1906.

La ville historique et son port connaissent un développement rapide depuis trente ans.

Le bien proposé pour inscription comprend le cœur de la vieille ville, une partie de ses faubourgs, le port, le quartier de la garnison, y compris les vestiges du fort et la zone environnant Bay Street. Ces éléments sont examinés séparément.

L'ICOMOS note que le dossier de proposition d'inscription ne fournit pas d'informations très précises concernant de nombreux bâtiments et zones du bien. Il insiste aussi sur le fait que « *le bien comprend 117 bâtiments remarquables dispersés sur une superficie de 187 hectares. Le site contient de nombreux édifices aux valeurs diverses et dont l'état de conservation est variable, de sorte que l'ensemble n'est ni pur ni homogène* ».

La zone de la vieille ville

Elle recouvre l'emprise de la ville au XVIIe siècle, qui se caractérise par un urbanisme informel organique avec un dédale de rues étroites.

Les premiers bâtiments furent construits en bois mais se révélèrent vulnérables aux cyclones et aux incendies en 1675, 1780 et 1831. Les reconstructions qui s'ensuivirent conservèrent en grande partie la disposition d'origine des rues.

En 1765, une loi sur la reconstruction imposa l'utilisation de matériaux plus durables. Cela favorisa l'évolution d'un style architectural particulier appelé *géorgien des Caraïbes* – des bâtiments symétriques simples dotés de nombreux détails architectoniques empruntés au style géorgien d'Angleterre, mais avec des vérandas construites en saillie au rez-de-chaussée pour s'adapter au climat chaud et humide. Les maisons furent d'abord construites en pierre corallienne extraite localement – brute ou sciée – puis, après 1807 et l'abolition de l'esclavage, en briques chargées comme ballast sur les navires anglais. De nombreux édifices géorgiens ont été détruits par le cyclone de 1831 mais reconstruits dans un style similaire.

Aux XIXe et XXe siècles, ce que l'on appelle l'architecture créole est apparue, des mains des artisans afro-caribéens. À la fin du XXe siècle, Bridgetown connut un important renouvellement structurel. Certaines structures furent reconstruites ou subirent des

modifications d'aspect, comme par exemple des façades plus modernes, tout en conservant certaines caractéristiques d'origine sous les modifications récentes.

Le dossier de proposition d'inscription fournit peu de détails sur les édifices individuels et ceux qui sont mentionnés ne sont pas décrits dans leur contexte.

Il subsiste très peu de bâtiments du XVIIe siècle. Les seuls qui restent sont le bâtiment Nicholls, avec son pignon de style néerlandais, et son voisin dans Lucas Street, des maisons dans MacGregor Street, la loge maçonnique et la synagogue. Cette synagogue fut l'une des premières construites dans le Nouveau Monde en 1654 par des juifs sépharades venus du Brésil pour transmettre leur connaissance de l'industrie du sucre.

Le dossier livre peu d'informations sur les exemples spécifiques de bâtiments subsistants de style géorgien des Caraïbes, hormis l'église Sainte-Marie. Il existe quelques exemples de demeures de plantations qui traduisent la prospérité de l'économie sucrière de la Barbade.

XIXe siècle - les bâtiments du Parlement construits dans le style néogothique au début des années 1870

D'autres édifices du quartier historique sont protégés en tant que monuments : le théâtre de l'Empire (1922), le théâtre Daphne Joseph Hackett, la salle Marshall (1861), la cathédrale anglicane Saint-Michael, la synagogue Nidhe, l'église morave du Calvaire, l'église méthodiste de James Street et la cathédrale catholique romaine Saint-Patrick.

Faubourgs de la vieille ville

La *chattel house*, typique de la Barbade, est toujours présente dans Bridgetown et ses environs. C'était la maison entièrement démontable de l'ouvrier agricole de la Barbade dans la période qui suivit la période d'émancipation, entre la deuxième partie du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Ces petites maisons généralement de style géorgien étaient construites en planches de pin du Canada posées sur des fondations de blocs de corail ou de pierres sciées. Elles étaient édifiées sur des terrains proposés à la location dans des plantations ou des grandes propriétés. Le dossier de proposition d'inscription mentionne qu'il existe encore de nombreuses *chattel houses* à Bridgetown, mais ne précise pas leur nombre et leur localisation.

Le port

Le port s'est développé sur les rives du bassin par lequel la rivière Constitution se jette dans la mer. Cette zone, que l'on appelle le Carénage, était assez large pour offrir un mouillage à des petits vaisseaux et aménager des docks, tandis que les plus grands navires jetaient l'ancre dans la baie de Carlisle. Des allèges (chalands à rames et à fond plat) transportaient le sucre, le rhum et la mélasse vers les navires à l'ancre dans la baie de Carlisle et rapportaient à terre les marchandises

importées et les passagers. En 1657, une partie du front de mer fut affectée à un quai public pour l'usage des marchands et d'autres utilisateurs. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs quais privés furent ajoutés. Ce qui reste de la portion historique des quais et des équipements portuaires est situé dans les délimitations du bien proposé pour inscription, tandis que les quais modernes sont dans la zone tampon.

La cale sèche de Bridgetown fut construite entre 1889 et 1893. Elle est censée être la seule subsistante au monde qui soit dotée d'un mécanisme élévateur à vérin qui représentait une innovation dans ce domaine. Sa capacité totale d'élévation était de 930 tonnes. En 1897, on compta 1 500 navires étrangers ayant mouillé dans la baie de Carlisle pour entretien ou réparation.

L'ICOMOS note que très peu de détails sont fournis dans le dossier de proposition d'inscription. La cale sèche à vérin n'est plus utilisée aujourd'hui et nécessite des travaux de restauration. Il est d'ailleurs très peu probable qu'elle puisse jamais resservir dans ses fonctions d'origine. Une restauration est cependant prévue dans un avenir très proche sans que soit précisé son usage futur ni comment une telle restauration pourrait être durable.

Les deux entrepôts à deux niveaux, aux murs épais en pierre corallienne, construits pour résister aux cyclones, abritent aujourd'hui des restaurants et des boutiques. Le vieux poste de police du port a été démoli il y a une dizaine d'années et remplacé par des restaurants et des boutiques.

Le pont Chamberlain, construit en 1872, traversait le port. Ce pont tournant, actionné par deux personnes et permettant l'entrée dans le bassin intérieur du Carénage, a été démoli en 2006 et remplacé par un pont levant hydraulique.

Aujourd'hui, le Carénage est principalement fréquenté par les bateaux de plaisance.

Au nord-est de la ville se trouve Queen's Park House, la résidence du commandeur des troupes britanniques lorsque celles-ci s'installèrent à la Barbade. Ce bâtiment fut construit en 1780 après le passage d'un cyclone. La Fondation culturelle nationale y a installé un théâtre et une galerie.

Le fort (d'abord appelé fort Needham puis fort Charles) et le château Sainte-Anne

Le fort, construit en bois au XVII<sup>e</sup> siècle, s'élève sur le promontoire sud de l'embouchure du port. Dans les années 1660, il était devenu la plus puissante des défenses côtières avec une puissance de feu de quelque 36 canons. Il fut reconstruit en pierre dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec deux batteries à fascines qui furent construites de chaque côté dans les années 1740, alors que l'Angleterre était en guerre contre

l'Espagne et la France. Il devint le plus grand des nombreux forts qui gardaient les côtes sud et ouest.

Les travaux sur la citadelle de 14 acres commencèrent en 1779, les troupes étant envoyées en 1780 pour faire face à la prise par les Français de plusieurs îles britanniques voisines.

Le fort est aujourd'hui intégré dans les jardins de l'hôtel Hilton. Seuls subsistent les remparts avec quelques canons datant de 1824.

Le château Sainte-Anne fut construit à l'intérieur des terres pour renforcer les défenses au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa forme hexagonale ne fut jamais achevée. Dans les années 1840, une haute tour de guet fut ajoutée. Cet ensemble fut l'un des sémaphores de l'île qui, entre 1914 et 1918, devint un point de communication sans fil capable de communiquer avec des navires circulant dans les eaux côtières des États-Unis.

Le fort et le château Sainte-Anne furent inclus dans la zone de la garnison à mesure qu'elle se développait.

La zone de la garnison

La zone de la garnison est le vestige de l'ensemble de la garnison coloniale britannique.

La construction de la garnison suivit la reconstruction du fort Charles au XVIII<sup>e</sup> siècle. S'installait ainsi un « gouvernement de garnison » qui apportait une stabilisation militaire à la société, concentrait les pouvoirs et tempérerait ce que l'on considérait comme les intérêts purement commerciaux du « gouvernement de plantation » qui avait prévalu à la Barbade jusque-là.

La construction du site de la garnison dura quelque 80 ans à partir de 1789.

La garnison fut construite à l'extrémité sud de la baie de Carlisle, autour du château Sainte-Anne. Elle couvre une superficie d'environ 60 ha. Elle comprend trois zones principales : le terrain de parade, les casernes et d'autres bâtiments construits en contrebas vers l'ouest, le fort et le site des chantiers navals proches de la côte.

Historiquement, la garnison était close de murs sur les côtés qui n'étaient pas bordés par la mer. Sa limite est, longue d'environ 2 km, conserve une partie de son mur d'origine tandis que ses limites sud et ouest, longues d'environ 1,5 km, sont définies par la péninsule formée par la baie de Carlisle et la côte sud qui est aujourd'hui occupée par le *Grand Barbados Beach Resort*. L'ICOMOS note qu'aucun plan n'est fourni pour montrer l'emplacement des murs et les limites originelles de la garnison par rapport aux délimitations du bien qui est proposé aujourd'hui pour inscription.

L'ancien terrain de parade, aujourd'hui appelé *Garrison Savannah*, a été transformé en hippodrome.

Bay Street, artère commerçante reliant la côte sud à Bridgetown, traverse le site entre le terrain de parade et la zone des casernes à l'ouest et le fort au-delà.

Dans l'ensemble de la zone de la garnison, il existe une centaine de bâtiments ou de sites, dont plus de la moitié ont été identifiés comme ayant une importance culturelle, architecturale ou historique potentielle. Une douzaine d'entre eux seulement sont protégés, qui sont ceux qui sont décrits dans le dossier. On dispose de peu d'informations concernant le reste.

Donnant sur Savannah, se dresse le Main Guard, construit en 1804, avec la tour de l'horloge et, sur le fronton, le blason de George III, construit en terre cuite. Le Main Guard servait entre autres de cour martiale, les prisonniers étant enfermés dans une maison des gardes au nord.

Le plus grand bâtiment de la garnison est la caserne à deux niveaux construite en pierre en 1791 pour les officiers. Ce bâtiment a subi des dommages importants au passage du cyclone de 1831, après lequel furent ajoutées les arcades doubles en pierre pour remplacer les galeries en bois qui avaient été détruites. En 1906, le bâtiment fut transformé en appartements pour le gouvernement, pour enfin revenir à l'armée et servir de caserne à la fin des années 1970.

À l'arrière de ce bâtiment se trouvent deux bâtiments en brique aujourd'hui peints en rouge : le baraquement des Antilles, datant de 1790 et le baraquement de fer (au sud) datant de 1842. L'ensemble de ces casernes entoure sur les côtés nord, est et sud l'ancien terrain de parade plus petit datant du XVIIIe siècle qui est, aujourd'hui, occupé par plusieurs entrepôts modernes utilisés par l'armée pour stocker le mobilier et le matériel administratifs.

Trois autres casernes, à l'est du terrain de parade, furent construites en 1807-1808 pour héberger 400 hommes chacun. Elles ont été endommagées par le cyclone de 1831 et reconstruites et servent aujourd'hui de bâtiments administratifs du gouvernement.

Un Drill Hall (salle d'exercices) fut construit en 1790 pour servir de caserne, puis transformé en arsenal 20 ans plus tard. Vers la fin de la présence militaire dans la garnison, il devint le bureau du quartier général de la garnison. Malgré plusieurs autres changements successifs d'utilisation, sa transformation en arsenal au début du XIXe siècle entraîna son seul vrai changement physique.

L'Artillerie royale fut construite en 1812 puis transformée d'abord en appartements et ensuite en surfaces commerciales. Ces transformations ne sont pas mentionnées dans le dossier de proposition d'inscription.

La prison de la garnison est située à l'extrême nord-est du site de la garnison. Les parties plus visibles à l'ouest datent de 1853 tandis que la partie est date de 1818. L'ensemble devint le Musée de la Barbade en 1933.

L'hôpital militaire fut construit en 1803-1806 et endommagé par le cyclone de 1831. Il fut restauré en 1840 puis vendu en appartements en 1982.

Il ne reste qu'une petite partie de ce qui fut le quartier du régiment des ingénieurs qui s'élevait autrefois sur Bay Street.

Le cimetière militaire, à l'ouest vers le fort, qui date d'avant 1816, est toujours en usage aujourd'hui.

Le site du chantier naval est aujourd'hui inclus dans la zone de la raffinerie de Mobil Oil ; bien que celle-ci ait été fermée en 1998, il reste des réservoirs de combustibles. Construit en 1805, le chantier naval fut transféré au port Anglais d'Antigua. Les bâtiments furent alors utilisés comme casernes avant d'être détruits par le cyclone de 1831.

Les bâtiments de la garnison sont construits dans le style colonial britannique, que l'on peut retrouver dans toutes les Caraïbes mais aussi en Inde. Nombre de ces bâtiments sont postérieurs à 1831, les bâtiments plus anciens ayant été détruits par le cyclone. Les nouveaux bâtiments furent construits avec des poteaux métalliques pour les rendre plus résistants aux tempêtes. Certaines casernes abritent aujourd'hui des bureaux du gouvernement. À l'origine, toutes étaient peintes de couleur grise.

Plusieurs autres constructions individuelles ou plus petites sont encore présentes sur le site et ont été diversement transformées en maisons d'habitation, bureaux ou yacht club. Peu d'informations sont livrées pour permettre de comprendre le rapport de ces édifices avec les autres plus grandes structures.

L'ICOMOS considère que les informations fournies par l'État partie manquent de clarté concernant le plan d'origine de la garnison et ce qu'il en reste aujourd'hui – alors que, dans bien des endroits, des bâtiments plus récents ont trouvé leur place dans des dents creuses.

Dans le site de la garnison ont été construits certains programmes, notamment des hôtels, par exemple le très grand hôtel Hilton près du fort, l'hôtel Savannah immédiatement au sud de Savannah, l'Island Inn et le Barbados Resort près de la limite nord - et quelques immeubles d'habitation. Sur Bay Street, les bâtiments de la garnison ont été associés à d'autres immeubles construits le long de cette artère commerçante. Au sud de la garnison, dans la zone tampon, de grands ensembles touristiques ont été construits le long de la côte.

À la limite extérieure de la zone de la garnison se trouve la maison de George Washington située au sommet de

Bush Hill, au nord-est de Savannah. Construite vers 1720, c'est aujourd'hui la plus ancienne maison des environs.

### **Histoire et développement**

La Barbade fut brièvement espagnole, puis portugaise. Lorsque les colons britanniques arrivèrent en 1628, elle était inhabitée.

64 colons avaient été envoyés par un groupe de marchands londoniens qui leur avait accordé une concession de 10 000 acres de terre. Chacun reçut 100 acres au nord du bras de mer du Carénage sur lesquels ils plantèrent des cultures de base, du tabac et du coton. Ils importèrent d'abord de la main-d'œuvre amérindienne pour travailler sur les plantations, puis firent venir de la main-d'œuvre réduite en esclavage d'Afrique et de la main-d'œuvre sous contrat d'asservissement d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse.

Dans les années 1650, les cultures commerciales qu'étaient le tabac et le coton furent remplacées par le sucre. Le développement de l'économie sucrière fut grandement aidé par la migration de juifs sépharades et hollandais de Bahia et de Recife au nord-est du Brésil, d'où ils avaient été expulsés par les Portugais. Ils apportèrent avec eux le capital et l'expérience de la culture de la canne à sucre.

En 1680, la totalité du paysage de la Barbade avait été transformée et la forêt avait laissé place aux plantations de canne à sucre.

Pour soutenir l'industrie du sucre – exportation des marchandises et importation de la main-d'œuvre – la ville et le port de Bridgetown se développèrent. En 1681, le gouverneur Dutton de la Barbade reçut la mission de construire des fortifications (c'est à ce moment-là que le fort Needham fut construit en bois) et d'aménager les quartiers de la ville, les ports et autres lieux pour améliorer le chargement et le déchargement des biens et des marchandises.

Les premières délimitations de Bridgetown furent définies en 1660 et demeurèrent plus ou moins les mêmes jusqu'en 1822.

Le développement urbain de la ville traduisait clairement l'importance de Bridgetown en tant que ville majeure du système colonial britannique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le port comptabilisait 60 % de la valeur des exportations anglaises dans les Caraïbes britanniques. Le premier port des Caraïbes continua de jouer un rôle important dans le commerce entre l'Angleterre et les colonies américaines au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pendant la période de l'esclavage, le quartier résidentiel ne suivit pas un modèle strict de ségrégation de l'élite blanche, des personnes réduites en esclavage, des blancs plus pauvres et des personnes de couleur libres. Toutes les couches sociales et culturelles venant de l'autre côté de l'Atlantique se trouvaient réunies dans la

ville portuaire de Bridgetown en pleine expansion, mais l'urbanisme et l'architecture ne reflétaient pas nécessairement les groupes sociaux.

Au fil du temps, les incendies et les cyclones dévastèrent le parc de bâtiments. La principale tentative de modérer le développement selon un schéma uniforme survint dans les années 1760. Après qu'un incendie eut détruit la ville en 1766, une loi fut votée pour permettre à une Commission spéciale de mettre en place les réglementations et conditions nécessaires pour contrôler la construction urbaine. Dès lors, les édifices furent construits en brique ou en pierre et recouverts d'une toiture en cuivre, tuiles, ardoise ou pierre sciée, à l'exclusion de tout autre matériau.

Le dossier de proposition d'inscription ne livre aucune précision sur l'histoire du développement urbain, la répartition des bâtiments dans la ville, les périodes de construction ou les habitants.

La décision d'installer une garnison à la Barbade fut prise pendant la guerre civile anglaise (1642-1649). Lord Willoughby, ayant été nommé gouverneur de la Barbade royaliste par Charles II en exil, arriva en 1650 sur l'île pour renforcer ses défenses, notamment par la construction du fort Needham cette année-là.

La nécessité d'entretenir en permanence une grande garnison à la Barbade est venue du conflit entre l'Angleterre et la France en 1778 en raison du soutien de la France aux Américains pendant la guerre d'Indépendance. Les travaux de construction d'une citadelle au fort George, sur une superficie de 14 acres (5,7 ha), commencèrent en 1779 et les troupes furent envoyées en 1780 en raison de la prise par les Français de plusieurs îles britanniques voisines.

Les troupes furent d'abord logées à Bridgetown, puis dans des baraquements temporaires construits en 1783 dans ce qui est aujourd'hui Queens Park. La menace d'invasion immédiate éloignée, à la fin de la guerre d'Indépendance américaine en 1783, les troupes furent considérablement réduites en nombre et la construction de la citadelle du fort George fut abandonnée.

Néanmoins, le gouvernement britannique, soucieux de la sécurité future des îles, décida en 1785 d'établir des forces terrestres permanentes dans les îles du Vent et Sous-le-Vent, la Barbade étant le quartier général. La zone entourant le fort Charles et le château Sainte-Anne fut définie. Les plans définitifs d'une grande forteresse d'environ 8 ha furent dessinés en 1789, qui contiendrait Sainte-Anne et de nombreux autres nouveaux bâtiments.

Les premières acquisitions de terrains, environ 26,10 ha, par la Couronne datent de 1789 et 1790. La première période de construction de la nouvelle garnison commença immédiatement et dura environ trois ans.

La guerre qui se déroulait des deux côtés de l'Atlantique avait épuisé les ressources britanniques dans les

Caraïbes où la difficulté était de maintenir un grand nombre de troupes européennes alors qu'elles étaient touchées par une forte mortalité causée par la fièvre jaune et la malaria.

En 1795, le gouvernement britannique approuva le recrutement d'esclaves et, de même que la Jamaïque, la garnison de la Barbade devint une des principales bases de formation des « régiments des Indes-Occidentales ».

Les sept premiers « régiments des Indes-Occidentales » furent levés en 1795, puis passèrent au nombre de douze en 1798. Entre 1798 et 1806, on évalue à 6 376 le nombre d'esclaves enrôlés dans ces régiments, faisant de l'armée britannique le plus grand marchand d'esclaves des Antilles.

Entre 1808 et 1814, de nouveaux terrains furent acquis, portant la superficie du principal site de la garnison à environ 65 ha. La garnison pouvait rassembler 2 700 hommes et, avec la fin des guerres napoléoniennes en 1815, elle entra dans une période de stabilisation.

Après le déplacement du quartier général de l'administration navale à Antigua en 1816, l'expansion se poursuivit, bien qu'à un rythme beaucoup moins soutenu. Au cours de cette période (au milieu des années 1820), la garnison comprenait environ 130 bâtiments

Il n'y eut pas de développement particulier entre la reconstruction après le cyclone de 1831 et la fin des années 1930.

En 1854, les troupes ne comptaient plus qu'environ 1 500 militaires et l'atmosphère de la garnison devint plus accueillante. Les courses hippiques avaient commencé dans les années 1840 tandis que le cricket avait été introduit à la Barbade dès 1805. L'hôpital militaire accueillit le club des officiers.

La décision de retirer les troupes des colonies fut prise au milieu des années 1890. Le retrait des troupes britanniques se termina en novembre 1905, suivi en janvier 1906 par le retrait du bataillon du premier régiment des Indes-Occidentales. Dans les années qui suivirent, la Couronne vendit tous ses biens, la plus grande partie revenant au gouvernement. Au total, une centaine de structures et de sites datant d'avant 1906 ont survécu sous une forme ou sous une autre.

La Barbade devint un État indépendant et rejoignit officiellement les Nations du Commonwealth le 30 novembre 1966.

### **3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité**

#### **Analyse comparative**

L'analyse compare la ville historique et sa garnison avec 29 bien inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tels que : le centre historique de Camagüey (Cuba) ;

St. George, Bermudes (Royaume-Uni) ; la vieille ville de La Havane (Cuba) ; la forteresse de Brimstone Hill (Saint-Kitts-et-Nevis) ; l'île de Gorée et l'île de Saint-Louis (Sénégal) ; et avec 14 biens inscrits sur les listes indicatives tels que : structure de la plantation de Georgetown et bâtiments historiques, Guyana ; système fortifié de Saint-Georges et district historique, Grenade ; ville de Charlestown, Saint-Kitts-et-Nevis. Il est également comparé à la ville engloutie de Port Royal, Jamaïque, avec l'art monumental érigé par ou pour les héros de l'Empire britannique ainsi que d'autres villes ou cités qui ne sont pas inscrites sur la Liste du patrimoine mondial mais qui possèdent des éléments architecturaux ou des garnisons comparables.

Les comparaisons ne sont pas établies sur la totalité du bien mais plutôt sur certains aspects ou traits entrant dans les catégories suivantes : importance du plan urbain, importance administrative, importance maritime et mercantile, importance militaire, importance culturelle et importance architecturale.

L'analyse compare la disposition des rues de Bridgetown à celle d'autres villes des XVIIe et XVIIIe siècles. La ville du XVIIe siècle de Port Royal à la Jamaïque fut dévastée par un tremblement de terre en 1692 et la disposition de ses rues, en particulier son front de mer historique, n'est plus intacte visuellement au-dessus du niveau de la mer. Tous les autres espaces urbains des Caraïbes britanniques (Basseterre et Charlestown, Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-John, Antigua ; Saint-George, Grenade ; Georgetown, Guyana et Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago) furent construits selon un plan en damier, comme les villes françaises (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe ; Fort-de-France, Martinique ; Jacmel, Haïti), néerlandaises (Curaçao, Antilles néerlandaises et Paramaribo, Suriname) et espagnole (La Havane, Cuba ; Saint-Domingue, République dominicaine ; San Juan, Porto Rico). La ville historique de Saint-George (Bermudes) est le seul autre espace urbain dont la disposition des rues rappelle celle de Bridgetown.

Du point de vue de l'importance administrative, l'analyse comparative affirme que Bridgetown est « *la plus ancienne des villes dotées d'un site d'administration politique continu parmi les pays du Commonwealth et hors du Royaume-Uni* ». Toutefois, les points de comparaison proposés ne couvrent pas la gamme complète des villes coloniales britanniques. De plus, ils sont liés à des systèmes administratifs plutôt qu'à une occupation physique et localisée de ces systèmes.

Du point de vue de l'importance mercantile et maritime, il est suggéré que ces aspects de la présence coloniale britannique dans la zone Atlantique ne sont pas actuellement représentés dans la Liste du patrimoine mondial sous la forme d'un port utilisé pour le commerce et le transfert des hommes.

Du point de vue de l'importance militaire, des comparaisons sont faites avec d'autres garnisons et installations militaires similaires dans les Caraïbes et en

Amérique du Nord, telles que la garnison de la Jamaïque, le chantier naval Nelson à Antigua, la forteresse de Saint-Kitts, le site d'origine de la garnison au nord-est de Saint-George, Fort Prospect et le chantier naval aux Bermudes, les garnisons de Fredericton au Canada, Fort King George dans l'État de Géorgie, le fort Michilimackinac dans l'État du Michigan, Fort Henry au Canada, et Crown Point dans l'État de New York. Il est également fait mention de garnisons en Extrême-Orient, en Australie et à Singapour.

Concernant les matériaux – constructions en « briques de ballast » ou en pierre, il est suggéré que les plus proches comparaisons avec la garnison de Bridgetown se trouvent régionalement.

Du point de vue de la taille, seule la garnison de la Jamaïque (qui protégeait les intérêts militaires et commerciaux dans le nord des Caraïbes) pourrait être considérée comme directement comparable à la Barbade. Up Park Camp à la Jamaïque abritait le quartier général de l'administration des forces britanniques aux Bahamas, aux Bermudes et au Belize, tandis que la Barbade administrait toutes les troupes stationnées depuis Saint-Kitts au nord jusqu'à la Guyane britannique au sud.

Toutefois, alors que la Jamaïque conserve certains témoignages de l'implantation de sa garnison des XVIIIe et XIXe siècles, l'intégrité du site a été sérieusement compromise. Sous tous les autres aspects, les autres garnisons d'avant-poste des Caraïbes britanniques étaient des garnisons de défense nationale locales.

Toutefois, l'autre grande garnison des Caraïbes, qui n'est pas décrite en détail, était celle de Shirley Heights qui surplombe ce que l'on appelle aujourd'hui le chantier naval Nelson à Antigua (plus important que le chantier naval de la Barbade au début du XIXe siècle). Une grande partie de cette garnison est en ruine, mais le chantier naval est aujourd'hui bien restauré, inséré dans un parc national, et il est possible d'apprécier la disposition de l'ensemble.

Parmi les nombreuses garnisons établies par la Grande-Bretagne dans d'autres parties du monde, celles qui sont mentionnées sont par exemple les casernes de Singapour, Sydney et Hong Kong (ne sont pas mentionnées les grandes casernes dans le Fort Rouge à New Delhi). Il est suggéré que la garnison de Bridgetown possède l'architecture la plus intacte et la plus grande continuité d'utilisation et que « *la zone de la garnison est l'un des trois seuls environnements de ce type dans le monde, et le seul dans l'hémisphère occidentale* ». Toutefois, l'ICOMOS note que les sites évoqués ne sont pas clairement désignés. Il n'est pas non plus fait de distinction entre les garnisons navales et les garnisons terrestres.

L'ICOMOS considère que les comparaisons tiennent plus compte de la taille du site et de son utilisation

continue à la Barbade, en particulier les casernes, plutôt que de son intégrité en ce qui concerne les casernes, le fort et le chantier naval qui étaient les composantes nécessaires dans les Caraïbes. Bien que la Barbade conserve une plus grande partie de ses casernes que d'autres sites, il n'est plus possible d'établir un lien manifeste entre les casernes, le fort, le chantier naval et la mer. À l'inverse, Antigua conserve un lien bien plus étroit entre les casernes, le chantier naval et le port.

À la question de savoir si les casernes ont une importance architecturale, l'ICOMOS considère que d'autres éléments de comparaison sont nécessaires pour justifier cela.

En ce qui concerne l'importance culturelle, il est suggéré que la Barbade est importante en tant que port de transit des esclaves. Des comparaisons sont faites avec Gorée et Saint-Louis au Sénégal qui jouèrent un rôle similaire dans le transport des personnes réduites en esclavage dans l'Afrique de l'Ouest française.

Concernant l'importance architecturale, l'analyse comparative indique que « *les principes et la conception de l'architecture urbaine créole caribéenne furent constants pendant toute la restructuration de la ville et ont contribué à la création d'un style vernaculaire unique à la Barbade* » de même que « *la création de la châtelle house dans la période suivant l'émancipation est propre à la Barbade* ». Toutefois, peu de détails spécifiques sont fournis pour étayer ces déclarations.

L'analyse comparative se fait globalement en deux parties ; elle porte d'une part sur la ville en termes de plan urbain, d'architecture et d'utilisation du port et d'autre part sur la zone de la garnison.

Concernant la ville, il est clair que la forme organique du plan urbain, qui reflète l'influence anglaise, est différente de la forme de nombreuses autres villes des Caraïbes qui suivent un schéma en damier reflétant l'influence d'autres puissances coloniales européennes. Concernant l'architecture des bâtiments qui peuplent ce plan, il n'a pas été fait cas de la manière dont elle reflète l'organisation sociale spécifique ou dont elle témoigne de l'évolution de la ville de manière exceptionnelle ou unique. Une grande partie des informations livrées dans le dossier de proposition d'inscription sont historiques plutôt que contemporaines et aucun argument convaincant n'a été avancé sur la manière dont l'ensemble des bâtiments qui existent aujourd'hui, associé au plan organique, témoignerait d'une manière exceptionnelle d'une tradition culturelle.

Il est suggéré que les villes portuaires sont sous-représentées sur la Liste. Toutefois, les vestiges du port de Bridgetown sont très altérés et l'avenir de la cale sèche à vérin élévateur est incertain.

Pour ce qui concerne la garnison, il a été montré que les casernes qui subsistent à Bridgetown et la superficie de la garnison sont de plus grandes dimensions que

beaucoup d'autres vestiges de garnisons – bien que ceux du Fort Rouge de New Delhi n'aient pas été pris en compte alors qu'ils sont bien plus vastes que ceux de Bridgetown et ont fonctionné jusqu'en 2003. La comparaison dissocie les casernes et le chantier naval, alors que ce sont des éléments étroitement liés dans les Caraïbes. Il serait plus significatif de comparer les ensembles complets de bâtiments de garnisons qui se trouvent dans la même zone. À la Barbade, les bâtiments situés près de la mer se sont érodés, le chantier naval a été détruit et le fort est très compromis, mais les casernes principales ont subsisté, alors qu'à Antigua le chantier naval a survécu et les casernes sont principalement des ruines, bien que le site conserve son intégrité en tant qu'unité spatiale.

En conclusion, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de la ville sur la Liste du patrimoine mondial et considère que les arguments pour la zone de la garnison ne sont pas suffisamment convaincants.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial à ce stade.

---

#### **Justification de la valeur universelle exceptionnelle**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- En tant que l'une des premières villes avec un tracé sinueux très particulier établie au milieu du XVIIe siècle comme centre urbain et port du réseau caribéen des avant-postes commerciaux et militaires de l'Empire britannique, le centre historique de Bridgetown avec sa garnison fut le centre de l'expansion commerciale anglaise dans les Amériques.
- Le centre historique de Bridgetown fut non seulement un entrepôt pour les marchandises et les esclaves destinés à la Barbade, mais aussi le point de transbordement des personnes asservies envoyés aux Amériques.
- Un nouveau style architectural, *géorgien des Caraïbes*, fut créé par les constructeurs locaux.
- Du fait de sa localisation stratégique et de son importance économique au plus fort des conflits impériaux européens dans la région, le centre historique de Bridgetown avec sa garnison devint le quartier général des Caraïbes orientales pour la marine britannique jusqu'en 1805 et pour son armée jusqu'en 1905. Le concept de garnison coloniale britannique se développa sous la forme d'une administration impériale et d'un contrôle des colonies ; c'est une forme unique de garnison que n'ont pas reproduit les autres pouvoirs impériaux.
- Sa zone de garnison est l'une des trois seules zones de ce type au monde et la seule dans l'hémisphère occidental.

- La garnison du centre historique de Bridgetown est, d'un point de vue structurel, la plus complète des garnisons coloniales britanniques des XVIIIe et XIXe siècles dans le monde.
- Le centre historique de Bridgetown et sa garnison ont participé au commerce international des marchandises mais aussi à la transmission des idées et des cultures qui caractérisèrent l'entreprise coloniale en développement dans l'Atlantique.

L'ICOMOS considère que, bien que Bridgetown ait été au centre de l'expansion commerciale britannique dans les Amériques, la question est de savoir si ce qui subsiste démontre ce rôle, si le tissu restant – la fusion entre le plan de la ville, ses bâtiments et les vestiges du port et de la garnison – peut être considéré comme une entité exceptionnelle par la manière dont elle manifeste sa puissance et son influence d'autrefois.

Bien que la ville ait un schéma organique, ce qui est inhabituel dans les Caraïbes, le rapport entre le plan et les bâtiments ne semble pas représenter clairement une structure sociale particulière ou une période historique ou un quelconque processus à un degré exceptionnel. L'architecture ne semble pas non plus exceptionnelle. Les édifices de style géorgien dans les Caraïbes et les *chattel houses* existent en dehors de Bridgetown et le nombre et la qualité de ceux que l'on trouve en ville n'ont pas été jugés exceptionnels.

Le port servait d'entrepôt non seulement pour les marchandises et les esclaves destinés à la Barbade mais aussi de point de transbordement pour les personnes asservies envoyées aux Amériques. Toutefois, il existe peu de traces de ce rôle dans les bâtiments restants et le port a été profondément modifié.

Le modèle de gouvernement de garnison adopté par les Britanniques ne fut pas entièrement repris par les autres puissances impériales ; le centre historique de Bridgetown avec sa garnison fut le quartier général de la marine britannique dans les Caraïbes orientales jusqu'en 1805 et de son armée jusqu'en 1905. La question est de savoir si la garnison de Bridgetown peut être considérée comme un exemple exceptionnel de garnison et si elle reflète le rôle important de Bridgetown dans les Caraïbes orientales sur une période de 100 ans.

Jusqu'à présent, comme indiqué ci-avant, il semble que les garnisons de Bridgetown et d'Antigua se complètent l'une l'autre et reflètent l'importance des garnisons dans l'est et l'ouest des Caraïbes respectivement. Il n'a pas été établi que l'on puisse considérer la garnison de Bridgetown comme étant la plus exceptionnelle et la plus complète au monde, du point de vue de ses bâtiments et de son architecture.

Il est affirmé que le centre historique de Bridgetown et sa garnison ont participé non seulement au commerce international des marchandises mais aussi à la transmission des idées et des cultures qui caractérisèrent l'entreprise coloniale en développement

dans l'Atlantique. Même si c'est le cas, la démonstration que le bien reflète ces idées n'a pas été faite.

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

Le dossier de proposition d'inscription comprend un seul chapitre pour l'intégrité et l'authenticité.

Selon l'État partie, les conditions d'intégrité sont garanties par la persistance d'un schéma urbain irrégulier, la présence de bâtiments administratifs, commerciaux et maritimes, les églises, les maisons d'habitation et les *chattel houses*, le grand nombre de bâtiments et de structures associés à la garnison et l'art monumental public.

L'ICOMOS considère que la zone urbaine proposée pour inscription reflète la première installation et le port. La zone de la garnison contient la totalité de la garnison. Enfin, la bande le long de Bay Street qui relie les deux zones a été ajoutée pour servir de liaison entre les deux zones plutôt que pour ce qu'elle contient.

Dans la ville et le port, la disposition des rues persiste globalement mais l'état des bâtiments existants et des structures varie largement, de presque en ruine à récemment restauré. Globalement, le tissu urbain ne reflète pas une cohérence par rapport à la fonction et l'histoire de la ville. La zone du port a été considérablement modifiée et l'état de la calle sèche à véric est tel que la structure s'en trouve fragilisée.

Concernant la garnison, une grande partie des principaux édifices subsiste – des casernes aux bâtiments administratifs et de service – mais il reste peu de chose du chantier naval et l'environnement du fort est très compromis par l'hôtel Hilton.

Le réseau des routes de la garnison n'a pas changé depuis la fermeture de l'ensemble en 1905. Son mur d'enceinte est largement intact et les entrées sur le site se font aux mêmes endroits qu'à l'origine. À l'intérieur, la disposition des principales casernes a été compromise par l'ajout d'entrepôts modernes, d'immeubles d'habitation et d'hôtels qui portent atteinte à la lisibilité du plan d'origine.

#### **Authenticité**

Un point fort du dossier de proposition d'inscription réside dans la manière dont il est étayé par des publications d'études historiques et architecturales portant sur le centre historique de Bridgetown et sa garnison.

Néanmoins, la ville semble avoir subi un renouvellement structurel très important au cours de la dernière partie du XXe siècle. Ses bâtiments, qui datent essentiellement du XIXe siècle, souffrent de négligence ou ont été beaucoup modernisés et adaptés pour des utilisations touristiques ou commerciales, au lieu d'être conservés

ou restaurés dans une perspective de préservation du patrimoine. L'ICOMOS considère par conséquent qu'il est difficile pour la zone urbaine globale de restituer le sens de son importance sociale, culturelle ou économique. Le port a été profondément modifié et son fonctionnement d'autrefois n'est plus lisible.

Dans la garnison, les principales casernes et les bâtiments administratifs conservent un degré élevé d'authenticité. Toutefois, l'ICOMOS note que peu d'informations sont fournies sur le grand nombre de bâtiments annexes, dont beaucoup ont été convertis à d'autres usages. Le fort, la zone du chantier naval et la côte au sud-ouest de la garnison sont très compromises en raison des nouvelles constructions. Globalement, la capacité de la garnison à traduire son fonctionnement d'origine et les relations entre les différentes parties constitutives est fragile, car le développement a brouillé dans une certaine mesure la clarté globale de sa disposition.

---

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien tel qu'il est proposé pour inscription ne sont que partiellement remplies.

---

### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii) et (iv).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que, dans la course à l'exploitation des ressources et des richesses des Amériques, le centre historique de Bridgetown avec sa garnison fut essentiel au développement de l'infrastructure et de la projection de la puissance impériale britannique dans le théâtre très disputé que fut l'Atlantique entre le XVIIe et le XIXe siècle. En plus de son rôle dans le développement de l'administration des colonies britanniques de l'Atlantique, le centre historique de Bridgetown avec sa garnison fut le centre de la transmission des idées sur l'administration, le commerce, les communications, la culture, les sciences et la technologie dans l'Empire britannique au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, et dans les Caraïbes anglophones du XVIIe au XIXe siècle. Les bâtiments de la ville furent édifiés dans le style géorgien importé de Grande-Bretagne et adapté au climat tropical, appelé style *géorgien des Caraïbes*.

L'ICOMOS considère que la Barbade eut effectivement un rôle central dans le développement des colonies britanniques outre-Atlantique et fut l'un des centres pour la transmission des idées sur l'administration, le commerce, les communications, la culture, les sciences et la technologie dans l'Empire britannique au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, et dans les Caraïbes

anglophones du XVIIe au XIXe siècle. Toutefois, ce qui doit être démontré est précisément la manière dont le bien proposé pour inscription manifeste cette influence et ces idées, et cela n'a pas été établi avec précision.

L'ICOMOS considère que l'on pourrait dire que le développement de la garnison a assimilé des idées venant d'Europe, qu'elle a transmises à d'autres parties des Caraïbes, et que cela peut se voir dans le tissu et la disposition des constructions, mais il n'a pas été démontré en quoi la ville reflète de la même manière une assimilation et une transmission d'idées.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

---

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que, pendant la période précédant l'émancipation, l'orientation maritime et mercantile de la ville produit une culture cosmopolite composée d'individus libres et asservis, vivant et travaillant dans une matrice urbaine qui soutenait et alimentait l'économie de l'île basée sur les plantations. La stratification sociale de Bridgetown à cette époque est bien documentée, avec des références à plusieurs groupes religieux, ethniques, professionnels, libres et asservis (y compris les marchands, marins, commerçants, artisans, hôteliers, anglicans, quakers, méthodistes, juifs sépharades, personnes émancipées, domestiques asservis et africains réduites en esclavage) qui tous vivaient et travaillaient dans la ville, soutenant les intérêts commerciaux de l'économie rurale des plantations et du commerce international.

Ces communautés marquent le paysage urbain par leur activité, participant à la création d'une *culture créole des Caraïbes*, bien immatériel qui survit dans le dialecte, la musique et les pratiques culturelles et bien matériel qui survit dans l'architecture urbaine conçue par les architectes coloniaux pour l'environnement tropical, avec la main-d'œuvre locale. Certaines communautés ont laissé la marque de leur présence en érigeant des monuments à leurs croyances, comme les nombreuses églises protestantes (anglicane, méthodiste et morave), la cathédrale catholique romaine et la synagogue qui sont encore utilisées aujourd'hui. Le Centre historique de Bridgetown avec sa garnison est l'espace urbain idéal qui représente les continuités et les transformations sociales, culturelles, économiques et politiques depuis la période avant l'émancipation jusqu'à la période qui l'a suivie.

L'ICOMOS considère que, bien que le dossier de proposition d'inscription démontre que le bien proposé pour inscription a joué un rôle important dans le processus de créolisation, son importance exceptionnelle n'a pas été démontrée dans le cadre du processus caribéen de créolisation où par exemple la France, l'Espagne et d'autres nations ont aussi joué un rôle important.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

---

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la garnison et les fortifications constituent un paysage urbain intégré semi-planifié, marqué par un thème architectural fort, subsistant au fil des ans, et représentent une garnison coloniale britannique des XVIIIe et XIXe siècles presque complète. Le paysage subsistant, qui est resté essentiellement inchangé depuis 200 ans, offre un aperçu unique d'une période cruciale et significative de l'histoire de l'administration impériale britannique et du rôle de la garnison comme base pour l'avancement des intérêts britanniques dans la région. En tant que grand centre du commerce maritime et des opérations militaires, le centre historique de Bridgetown avec sa garnison possède une collection exceptionnelle d'entrepôts coloniaux et d'installations portuaires. Le Parlement de la Barbade témoigne de près de 400 ans de gouvernement stable dans l'ancienne colonie britannique, aujourd'hui État indépendant membre du Commonwealth. La diversité des lieux de culte catholiques, protestants et autres, dans un espace relativement petit, est sans équivalent dans la région.

L'ICOMOS considère que la garnison, en tant qu'ensemble, pourrait démontrer ce critère à elle seule. Toutefois, d'autres comparaisons doivent être faites pour établir plus fermement l'envergure de la garnison, sa relation avec d'autres garnisons des Caraïbes et du reste du monde afin de démontrer plus précisément en quoi elle pourrait être considérée comme étant exceptionnelle et confirmer son intégrité et son authenticité globales.

La cale sèche à vérin est une structure exceptionnelle, mais son contexte a été sapé et elle est vulnérable et hors d'usage. Pour la plupart, les bâtiments de la zone urbaine, pris individuellement, ne sont ni uniques ni exceptionnels. Le bâtiment du Parlement, bien qu'il représente une forme ancienne de gouvernement dans les Caraïbes, n'est pas lui-même un exemple exceptionnel de bâtiment public et ne peut être considéré comme un « exemple éminent ». De même, les édifices religieux, à l'exception peut-être de la synagogue, ne semblent ni exceptionnels ni uniques dans leur conception. En tant qu'ensemble, les bâtiments de la ville ne présentent pas de cohérence qui permette de les considérer comme des exemples exceptionnels d'architecture ou d'urbanisme.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère qu'une partie du bien proposé pour inscription, la zone de la garnison, pourrait peut-être répondre au critère (iv), si l'analyse

comparative est approfondie et que les conditions d'authenticité et d'intégrité peuvent être remplies, mais que, tel qu'il est actuellement proposé pour inscription, le bien ne répond pas aux critères proposés, ne remplit pas les conditions d'intégrité et d'authenticité et la valeur universelle exceptionnelle n'a pas été démontrée.

#### 4 Facteurs affectant le bien

##### Pressions dues au développement

Le centre historique de Bridgetown et sa garnison souffrent de pressions dues au développement typiques des zones urbaines contemporaines telles que le développement marchand, touristique et infrastructurel et l'urbanisation. Les problèmes de développement les plus durables sont ceux qui affectent l'échelle, les proportions et la disposition du bien. La construction du Grand Barbados Hotel et du Hilton a causé un impact majeur en raison de leur échelle, de même que la grande tour du centre financier Tom Adams dans la zone de conservation des rues Crompton/Roebuck de la ville.

Les grandes stations touristiques implantées sur la côte dans la zone tampon ont compromis la relation entre la garnison et la côte. Dans la garnison, le plan spatial a été d'une certaine façon abîmé par des constructions nouvelles telles que les bâtiments de bureaux de quatre niveaux et, pendant la mission, des détails ont filtré indiquant qu'il existait des menaces de ce type plus importantes encore.

Dans la zone de conservation de la garnison, il est question de construire un ensemble de bureaux juste à côté de la maison Lexham qui date de 1830 (non décrite dans le dossier de proposition d'inscription) et des constructions encore plus importantes à la garnison Savannah pour héberger un « centre de paris hippiques » qui comprendrait des bars, des restaurants, des machines à sous, une terrasse pouvant accueillir 150 personnes et des illuminations de nuit.

La zone de la garnison est également menacée par les nombreuses modifications progressives apportées aux plus petits édifices et les nouvelles constructions dans les dents creuses.

La zone du port (Pier Head), qui comprend la calle sèche à vérin et plusieurs entrepôts au service du Carénage, a été désignée Zone de développement spécial afin de permettre le transfert de terrains et de contrats financiers et faciliter le partenariat public/privé en vue de la restructuration de la zone. L'approbation des grandes lignes du projet a été accordée pour la restructuration globale du site qui accueillera des commerces de détail, des restaurants, des structures de loisirs, des bureaux, des musées, un centre de design, des hôtels et/ou des immeubles d'habitation et des parkings.

Dans la zone de Bay Street ont été accordés de très nombreux permis, notamment la construction d'un hôtel de 10 étages. D'autres projets de développement de la baie de Carlisle, depuis la zone du port (Pier Head) jusqu'à l'hôtel Savannah à Hastings, sont décrits dans le rapport soumis par l'État partie en septembre 2010, intitulé « *Opportunités de développement dans le centre historique de Bridgetown et sa garnison et la zone tampon* ». Ces projets pourraient engager l'avenir de l'ancien hôpital général et de l'ancien chantier naval à Needham's Point.

L'ICOMOS note que ce rapport souligne les fortes pressions dues au développement ressenties dans le centre historique de Bridgetown et le mouvement inexorable vers des politiques de réhabilitation / réutilisation / nouvelles interventions par opposition à des approches de conservation / restauration / entretien.

##### Contraintes dues au tourisme

La Barbade a développé très sérieusement son industrie du tourisme depuis les années 1960. La menace pesant potentiellement sur le site du fait de la croissance du tourisme sera atténuée par une gestion appropriée. Le centre historique de Bridgetown et sa garnison ont une capacité d'accueil inexploitée qui doit être traitée et gérée en fonction des conditions.

Généralement, le développement accompagnant la demande touristique demeure raisonnable. Toutefois, il existe plusieurs hôtels dans la garnison, dont le très grand Hôtel Hilton, et d'autres dans la zone tampon.

##### Contraintes liées à l'environnement

Aucune pression ou menace environnementales spécifiques ne sont identifiées dans le dossier de proposition d'inscription, que ce soit sur la qualité de l'air, de l'eau ou la qualité de vie dans la ville.

##### Catastrophes naturelles

Le principal risque pesant sur la Barbade par rapport aux catastrophes naturelles provient des cyclones (le dernier est passé en 1955). Bien que moins menacée que ses voisines des Caraïbes, la Barbade est frappée par un cyclone tous les cinquante à soixante-dix ans. Entre les cyclones, elle connaît de nombreuses tempêtes tropicales et des inondations qui peuvent entraîner des dommages d'une gravité moyenne à forte. Les tremblements de terre et autres phénomènes de ce type sont très rares à la Barbade. Bridgetown a souffert de plusieurs incendies importants par le passé, qui ont détruit une grande partie des plus anciennes constructions. L'État partie a défini une « Politique de gestion des catastrophes » en 2003 afin de réduire les menaces spécifiques et le groupe de travail chargé d'établir le dossier de proposition d'inscription collabore avec les pompiers pour la préparation d'un plan d'urgence en cas de catastrophe concernant le bien proposé pour inscription.

## Impact du changement climatique

Le réchauffement de la planète présente des niveaux de menace inconnus. Il est suggéré que les effets de l'augmentation du niveau de la mer seront moins manifestes dans ces régions qu'ailleurs.

---

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont des facteurs naturels tels que les cyclones, les inondations et les incendies, et les pressions dues au développement.

---

## 5 Protection, conservation et gestion

### Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations du bien proposé pour inscription sont clairement définies sur les cartes et les plans fournis dans les documents révisés reçus en février 2011 et concernent une superficie de 187 hectares. La population vivant dans cette zone est estimée à 4 790 habitants.

La superficie de la zone tampon est de 321 hectares. La population vivant dans cette zone est estimée à 3 750 habitants.

---

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription couvrent la zone urbaine et la garnison de manière appropriée. La logique de la délimitation de la zone tampon est floue, de même que la manière dont la zone tampon offre une protection.

---

### Droit de propriété

On dénombre 1 566 propriétés individuellement délimitées sur le territoire du bien proposé pour inscription. Les droits de propriétés se décomposent (en superficie) de la manière suivante :

- 53 % (88,00 ha) sont détenus par le gouvernement de la Barbade (Couronne) et des agences du gouvernement (Banque centrale de la Barbade, Barbados Tourism Investment Inc, Bush Hill Tourism Trust Inc, National Housing Corp, Needham's Point Holdings Ltd et Needham's Point Development Inc).
- 27 % (44,66 ha) par des entreprises privées.
- 17 % (27,67 ha) par des personnes privées.
- 4 % (6,19 ha) par des organisations religieuses.

Les superficies ci-avant ne tiennent pas compte du réseau routier public ni des cours d'eau et bras de mer ; par conséquent, elles ne sont pas égales à la superficie totale du bien.

### Protection

#### Protection juridique

Bridgetown et les circonscriptions voisines sont administrées par des membres du Parlement de la Barbade. Il n'existe pas de protection juridique globale pour le bien proposé pour inscription. Des propriétés, des

zones et des sites spécifiques sont classés conformément aux lois suivantes :

- La loi sur l'aménagement du territoire, 1968 (Cap.1968-240). Cette loi prévoit la protection des sites du patrimoine culturel. Dans la zone du bien proposé pour inscription, des biens spécifiques ont été classés comme zones archéologiques et zones de conservation ainsi que comme monuments et bâtiments d'intérêt architectural ou historique spécial. La liste est fournie dans le dossier de proposition d'inscription.
- La loi sur le National Trust de la Barbade, 1961 (Cap. 1961-58). Le Trust est un organisme constitué par la loi sur le National Trust de la Barbade, 1961 avec, entre autres responsabilités, la mission de dresser la liste des bâtiments et monuments d'intérêt architectural et historique, collecter des données photographiques et architecturales et sensibiliser le public à la valeur et la beauté du patrimoine de l'île.
- Le projet de loi pour la préservation des antiquités et des reliques, 2006 est en cours de révision. Cette loi prévoit essentiellement une gestion appropriée de toutes les activités archéologiques menées à la Barbade ainsi que la conservation de toute antiquité ou relique associée à ces activités.

Il existe cinq zones de conservation désignées. Quatre d'entre elles se trouvent dans la zone urbaine et en couvrent à peine la moitié. La cinquième est celle de la garnison qui couvre la plus grande partie mais pas la totalité des zones historiques de la garnison. Cela signifie que de larges zones ne sont soumises qu'à des contrôles d'urbanisme.

L'ICOMOS considère que les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire, soutenues par celles du Plan de développement physique amendé (2003), offrent les mécanismes juridiques nécessaires pour protéger les zones et sites classés dans le bien. Des politiques plus spécifiques doivent être adoptées pour protéger les zones situées hors des zones de conservation désignées.

#### Efficacité des mesures de protection

Ces mesures de protection sont mises en œuvre grâce aux efforts conjoints du gouvernement de la Barbade, des corporations statutaires, des ONG locales et des membres de la société civile de la Barbade qui ont un intérêt dans la préservation du patrimoine et le développement culturel. L'efficacité des mesures de protection ne semble pas toujours satisfaisante en ce qui concerne le contrôle du développement dans les zones de conservation et ailleurs, comme précisé ci-avant.

---

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est techniquement appropriée pour les zones classées, mais que sa mise en œuvre doit être renforcée et qu'une politique d'aménagement spécifique doit être adoptée pour les zones non classées.

---

## Conservation

Inventaires, archives, recherche

Une commission chargée d'examiner l'état des bâtiments et des sites historiques a été établie à la Barbade en novembre 1909. Elle s'est engagée dans la collecte de toutes les données existantes relatives aux anciens forts, aux anciens bâtiments, aux vieux cimetières et aux tombes sur les plantations. Le Service des impôts fonciers entretient un inventaire détaillé de toutes les propriétés du pays. Des inventaires des biens historiques ont été entrepris en 1951 et 1984. Au ministère du Développement communautaire et de la Culture, le groupe de travail chargé du dossier du patrimoine mondial dispose d'un inventaire précis et actualisé des propriétés spécifique au bien proposé pour inscription. Le Musée de la Barbade et la Société historique tiennent à jour une base de données sur les sites archéologiques et historiques à l'aide du système de gestion des données spatiales ExeGIS mis au point par *English Heritage*. D'autres institutions et agences détiennent aussi des inventaires spécialisés. La liste des endroits où sont conservés des inventaires, enregistrements et archives est fournie dans le dossier de proposition d'inscription.

État actuel de conservation

L'état de conservation des bâtiments et des monuments compris dans les délimitations du bien varie de abandonné et dégradé à récemment restauré. Tandis que les zones les plus centrales et les plus commerçantes ont été considérablement réhabilitées, le délabrement se voit plus dans les zones résidentielles pauvres (par exemple Nelson Street, Cats Castle et Church Village). L'état de conservation des biens dans la partie de Bridgetown qui est proposée pour inscription inquiète l'ICOMOS. Le dossier de proposition d'inscription reconnaît que beaucoup de bâtiments et de zones situés dans les cinq zones de conservation souffrent d'un manque d'entretien, résultant souvent de leur abandon. Dans la zone de la garnison, l'une des principales casernes, le bloc B, est délabrée.

Mesures de conservation mises en place

Au cours des 10 dernières années, six bâtiments ont été restaurés ou réhabilités et quatre autres devraient être restaurés dans un proche avenir. Les bâtiments rénovés sont : l'ancien hôtel de ville/Vestry, l'entrepôt Old Spirit Bond, le bâtiment du Parlement et l'ancienne synagogue. Douze projets d'aménagement pour la réutilisation des locaux ont été approuvés par les autorités de planification et sont à différents stades de mise en œuvre.

Entretien

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs biens selon les règles traditionnelles. Faute de réglementations spécifiques en matière de conception et d'entretien, des matériaux et des couleurs inappropriés ont été utilisés. Toutefois, dans certains cas, là où des travaux de conservation ont été réalisés par les travaux

publics ou sur la base d'initiatives privées, ils l'ont été de manière exemplaire.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation actuelles sont minimales et que cela a un impact sur l'authenticité des structures. Étant donné le nombre de bâtiments et l'ampleur des problèmes, un important renforcement des compétences est nécessaire, de même que de nouvelles sources de financement. L'ICOMOS reconnaît la difficulté de parvenir à cet objectif. Toutefois, des mesures sont nécessaires pour promouvoir une réutilisation favorisant l'adaptation plutôt que la destruction et la reconstruction.

---

L'ICOMOS considère que, bien que plusieurs grands projets de restauration aient été achevés, l'ampleur des travaux nécessaires dans la zone proposée pour inscription est très considérable, certains bâtiments étant délabrés ou près de s'effondrer, et cela signifie que l'intégrité globale de la zone proposée pour inscription est extrêmement vulnérable.

---

## Gestion

Structures et processus de gestion,  
y compris les processus de gestion traditionnels

L'agglomération de Bridgetown est gérée directement par le Parlement de la Barbade par l'intermédiaire de différents départements et agences. Il s'agit d'un système documenté qui est coordonné et mis en œuvre par l'État partie lui-même.

Le ministère du Développement communautaire et de la Culture a mis sur pied un groupe de travail spécial chargé du patrimoine mondial à la Barbade afin de gérer le bien proposé pour inscription. Il est composé du National Trust de la Barbade, du Musée et de la Société historique de la Barbade, du Département des terres et des relevés, du ministère du Tourisme, du Département du patrimoine naturel, du Bureau du ministre de la Justice, de l'université des Indes-Occidentales, du département d'histoire et du département des études du patrimoine. Il est assisté de différentes agences qui dispensent des programmes pédagogiques et de sensibilisation du public orientés sur la préservation et la conservation du patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel de la Barbade.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion,  
y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le groupe de travail chargé du patrimoine mondial à la Barbade a préparé un plan de gestion.

Une des propositions incluses dans le plan de gestion est l'établissement d'un Comité du patrimoine mondial pour remplacer l'actuel groupe de travail. Ce Comité se caractérisera par une composition multisectorielle, reflétant les différents secteurs de compétences et

d'expertises publics et privés qui sont jugés nécessaires pour la gestion du bien.

L'objectif de ce Comité est de : faciliter la coordination et l'engagement entre les principales parties prenantes publiques et privées afin d'assurer l'acceptation du plan de gestion lui-même et la mise en œuvre appropriée de ses dispositions ; coordonner le financement alloué au plan et à la mise en œuvre des initiatives ; promouvoir, mettre en œuvre et coordonner les activités identifiées par le plan de gestion ; réviser, évaluer, mettre à jour et amender le plan de gestion.

Le plan de gestion est présenté comme un changement de paradigme dans les Caraïbes, s'éloignant de la notion traditionnelle de préservation du patrimoine culturel, qui vise essentiellement le bâti. Ainsi le plan prend-il en compte la préservation du patrimoine immatériel tel que les traditions orales, les rites, la langue, la danse, la musique, la littérature et les arts visuels.

Jusqu'à la mise en œuvre du plan de gestion, plusieurs plans existants permettent la gestion du bien proposé pour inscription. Ce sont : le Plan de développement physique amendé (2003), le Plan de réhabilitation de Bridgetown (1999) ; la politique de gestion de la zone côtière (1998), le Plan de développement durable du tourisme (1997) et le Plan stratégique national de la Barbade (2006). Toutefois, ces derniers ne correspondent pas forcément aux besoins de la protection de la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien.

Le financement destiné à la mise en œuvre du plan de gestion proviendra des budgets annuels des différentes agences impliquées, du budget 2013-2015 du gouvernement, soumis à approbation, du secteur privé local et de l'assistance internationale de l'UNESCO.

#### Préparation aux risques

La Barbade a établi depuis plus de 40 ans un système national de gestion d'urgence qui, légalement, implique les ministères et les agences du gouvernement (y compris les services d'urgence), le secteur public, des organisations non gouvernementales et des associations, des agences internationales et régionales, notamment le système des Nations unies.

#### Implication des communautés locales

Le groupe de travail du patrimoine mondial de la Barbade, sous la direction du ministère du Développement communautaire et de la Culture, a développé et mis en œuvre un programme d'éducation et de sensibilisation qui assure spécifiquement l'éducation des habitants de la Barbade concernant le bien proposé pour inscription du centre historique de Bridgetown et sa garnison.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Des organisations identifiées pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel ont atteint des niveaux de

qualification élevés dans les domaines de l'architecture, l'archéologie, l'urbanisme, l'ingénierie, la recherche culturelle et d'autres domaines techniques apparentés. Chacune a prouvé ses compétences de développement professionnel dans des institutions tant nationales qu'internationales. Des données sur les principaux spécialistes sont fournies dans le plan de gestion.

L'ICOMOS considère que la situation est floue concernant les artisans qualifiés et qu'il est difficile de savoir si les compétences existent pour la restauration, la réparation et l'entretien des bâtiments historiques. L'État partie travaille à un partenariat avec l'université des Indes-Occidentales au développement d'un programme d'études et de formations aux artisanats et à l'utilisation des matériaux traditionnels et à la conservation. Il négocie également avec des institutions internationales à Porto Rico et aux États-Unis pour la mise à disposition d'expertise en matière de conservation.

Pour que la Barbade crée son propre vivier d'artisans et de professionnels spécialisés dans la conservation, l'ICOMOS recommande que l'État partie établisse un programme d'études et de formations national dans les domaines de la conservation, des matériaux et de l'artisanat traditionnel en collaboration avec l'université des Indes-Occidentales.

#### Efficacité de la gestion actuelle

Le système de gestion actuel pour la protection et la mise en valeur du patrimoine de Bridgetown est sous la responsabilité directe de l'État partie. Il est bien documenté, mais il n'est pas spécifique aux délimitations du bien proposé pour inscription, ni à la zone tampon, ni aux attributs de valeur universelle exceptionnelle potentielle. Le plan de gestion du centre historique de Bridgetown et sa garnison a été achevé en février 2011 et, quand il sera pleinement mis en œuvre, offrira une gestion spécifique au bien proposé pour inscription.

---

L'ICOMOS considère que le système de gestion actuel a besoin d'être étoffé et rendu plus spécifique par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau plan de gestion.

---

## 6 Suivi

Actuellement, la collecte de données sur le suivi des interventions de conservation patrimoniales à Bridgetown est fragmentée, mais les institutions où se trouvent ces données sont identifiables. Parmi elles, le Département des archives, le Service d'information du gouvernement, le Musée de la Barbade et la Société historique, le ministère du Tourisme, le National Trust de la Barbade, le ministère du Développement communautaire et de la Culture, le ministère des Transports et des Travaux publics et le Bureau de l'aménagement du territoire (TCDPO). Ces institutions et agences collectent les informations qui relèvent des lois et des réglementations actuelles mais ne sont pas spécifiques au bien proposé pour inscription et à sa zone tampon.

L'État partie propose que le Comité du patrimoine mondial de la Barbade soit au centre du suivi du bien proposé pour inscription. Différents indicateurs de suivi ont été suggérés et doivent être affinés et mis en œuvre.

---

L'ICOMOS considère que le système de suivi proposé doit être affiné et appliqué dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.

---

## 7 Conclusions

Le centre historique de Bridgetown et sa garnison sont deux zones distinctes reliées par Bay street qui suit la courbe de la baie de Carlisle. Les zones de la ville et de la garnison ont des attributs différents et représentent à un certain degré les différents aspects de la manière dont la Barbade s'est développée.

La ville reflète essentiellement le dynamisme commercial, l'activité d'import-export du port et la richesse relative que cela a généré. Bien que Bridgetown ait abrité une population hétérogène dont le mélange a produit la culture créole, cette culture se manifeste bien plus dans son patrimoine immatériel que dans les manifestations matérielles visibles dans les rues de la ville. Les dégâts causés par les cyclones et les incendies, les constructions récentes dans certains secteurs de la ville et le manque d'entretien dans d'autres ont mis à l'épreuve le tissu historique et sa cohérence. La manière dont le port fonctionnait autrefois n'est plus lisible : la cale sèche à vérin est abandonnée et attend une restauration et un usage durable ; nombre des entrepôts ont besoin de réparations, certains sont en ruine et les petites *chattel houses* ainsi que les maisons de style géorgien des Caraïbes plus grandes sont rares. Même si les bâtiments du Parlement et quelques-unes des églises ont été bien restaurés, il ne s'agit que d'îlots. Néanmoins, l'existant est d'une très grande valeur au niveau de la symbolique nationale et doit être protégé et entretenu.

La zone de la garnison quant à elle reflète le gouvernement de l'île. Nombre de ses bâtiments sont de grande taille et la garnison couvre une grande partie de la péninsule à l'extrémité sud de la baie de Carlisle. La plupart des principaux bâtiments de la caserne subsistent, de même que le Drill Hall transformé en arsenal par la suite, la prison, le cimetière, le château Sainte-Anne et le fort. Quatre bâtiments de la caserne sont aujourd'hui transformés en bureaux et commerces, et l'hôpital, en appartements. L'ancien terrain de parade, autour duquel sont disposés trois bâtiments de la caserne, est aujourd'hui couvert d'entrepôts modernes. Le chantier naval n'existe plus et son site est aujourd'hui inclus dans un dépôt de Mobil Oil. Le fort est très compromis par la construction du grand hôtel Hilton dans le jardin duquel il est maintenant implanté.

Autour des bâtiments mentionnés se trouvent environ 90 autres bâtiments qui faisaient partie de la caserne mais qui ne sont pas décrits dans le dossier de proposition d'inscription et semblent ne pas être protégés. Nombre d'entre eux ont été transformés en maisons d'habitation ou en clubs ou servent à d'autres usages. De plus, entre les bâtiments de la caserne ont été construits des hôtels, quelques immeubles d'habitation et un immeuble de bureaux. Plus inquiétant peut-être, des projets de construction très importants sont prévus pour faciliter l'utilisation de l'ancien terrain de parade pour les courses de chevaux et d'autres sports sous la forme d'un centre de paris hippiques qui comprendrait des bars, des restaurants, des machines à sous, une terrasse pouvant accueillir 150 personnes ; il existe aussi des projets d'illuminations de nuit. La zone tampon qui s'étend vers le sud comprend de nombreux développements touristiques.

La garnison est présentée comme la plus complète des garnisons coloniales britanniques subsistantes. L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'approfondir les comparaisons afin d'identifier plus clairement les éléments de comparaison avec d'autres garnisons et les raisons pour lesquelles la garnison de la Barbade pourrait être considérée comme exceptionnelle – que ce soit en tant que modèle exemplaire de garnison dans les Caraïbes ou en tant qu'exemple le mieux préservé du point de vue de l'architecture.

Toutefois, l'ICOMOS s'inquiète aussi de ce que l'intégrité de la garnison ne soit pas intacte et qu'elle soit menacée par les divers projets de développement. La garnison s'étend bien au-delà des principales casernes et doit être comprise pour ce qu'elle transmet des caractéristiques générales de la garnison et de son mode de fonctionnement. Actuellement, l'attention porte sur les casernes et beaucoup moins sur les bâtiments annexes, les configurations spatiales et le cadre de la garnison. Nombre de bâtiments ayant été convertis à d'autres usages, c'est l'aspect extérieur et la disposition des bâtiments qui transmet leur signification. Certaines transformations déjà menées et d'autres en projet semblent très difficiles à concilier avec l'idée d'un caractère intact de la garnison. Particulièrement inquiétants sont le projet de la grande terrasse couverte sur le terrain de parade et les modifications progressives continuellement apportées au paysage de la garnison.

L'ICOMOS considère qu'il conviendrait d'approfondir l'examen de l'importance de la garnison et de déterminer si une gestion et une protection plus adaptées ne pourraient être mises en place pour donner un coup d'arrêt aux menaces qui pèsent sur son intégrité et sa capacité à présenter l'histoire du gouvernement de la garnison.

### **Recommandations concernant l'inscription**

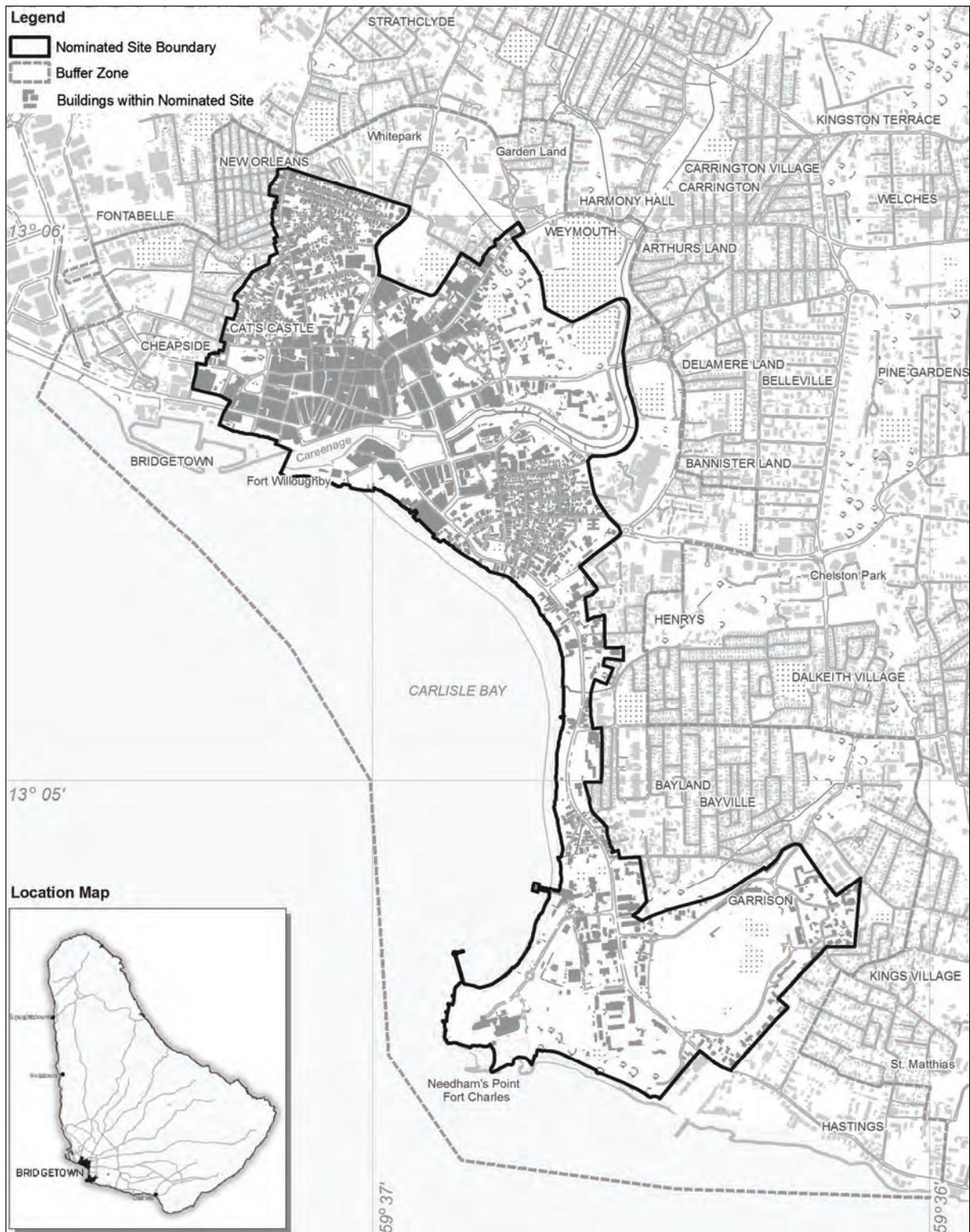
L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription du centre historique de Bridgetown et sa garnison, Barbade, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- approfondir l'analyse comparative de la garnison afin de mieux comprendre sa relation à d'autres sites dans les Caraïbes et aux garnisons anglaises et britanniques présentes dans d'autres lieux du monde, et en quoi elle pourrait être considérée comme exceptionnelle ;
- envisager des moyens de renforcer la protection de tous les bâtiments de la garnison et de son organisation spatiale globale, et d'atténuer certaines modifications déjà opérées sur le paysage, afin de renforcer et de protéger son intégrité et son authenticité ;
- entreprendre une analyse détaillée de l'organisation spatiale de la garnison et des changements intervenus au fil du temps ;
- selon les résultats obtenus de ces premiers points, envisager de proposer pour inscription une plus petite zone qui ne comprenne que la garnison ;
- adopter et mettre en œuvre pleinement le nouveau plan de gestion.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission qui se rendra sur le site.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération le point suivant :

- établir un programme d'études et de formations aux artisanats, à l'utilisation des matériaux traditionnels et à la conservation en collaboration avec l'université des Indes-Occidentales.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Bâtiments du Parlement



Entrepôts et cale sèche à vérin à Pier Head



Drill Hall (salle d'exercices), casernes en pierre et Main Guard, la garnison



Maison de plantation - Bay Mansion, Bay Street